

**Lundi, 11 décembre 2006**

**Le Sous-secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique :**

*L'attribution de l'"écusson de la préservation de la vie sur terre" au Président Ben Ali est un témoignage de reconnaissance pour son engagement à la mise en oeuvre des objectifs de la Convention fixés pour 2010 et des recommandations du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, en 2002*

Le Dr Ahmed Joghlaïf, Sous-secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a affirmé que l'attribution de l'"écusson de la préservation de la vie sur terre" du Secrétariat de la Convention au Président Zine El Abidine Ben Ali est un témoignage de reconnaissance pour son engagement à la mise en oeuvre des objectifs de la Convention fixés pour 2010 et des recommandations du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, en 2002.

S'adressant à la presse nationale et internationale lors d'une conférence de presse tenue lundi, dans le cadre de sa participation au Colloque international sur le thème "la diversité biologique en Tunisie, héritage des civilisations et richesse pour les générations futures" dont les travaux se déroulent à la banlieue nord à Gammarth, le Dr Joghlaïf a estimé que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a voulu ainsi rendre hommage à l'attachement du Président de la République à "promouvoir le concept de solidarité internationale concertée pour la réalisation d'une biodiversité durable".

Il a souligné, dans le même contexte, que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique salue le don fait par le Chef de l'Etat au musée de la Convention "Nature et Culture", créé au début de cette année. Ce don (une mosaïque qui orne aujourd'hui le mur principal du musée), a-t-il relevé, témoigne de l'engagement du Président de la République en faveur de la protection de la biodiversité, tant locale que globale, ainsi que son "leadership" et son action avant-gardiste en matière de protection de l'environnement de façon générale.

Sur un autre plan, le Dr Ahmed Joghlaïf a mis en exergue le rôle que joue la Tunisie en vue de favoriser l'existence de ressources additionnelles et de protéger la biodiversité, soulignant la position pionnière qu'elle occupe à ce niveau en particulier au niveau du Maghreb.

Il a exprimé son appréciation de la teneur du rapport national sur la diversité biologique que vient de publier la Tunisie, précisant qu'il sera mis sur le site web du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique tant il est conforme aux normes et à la ligne directrice, le but étant de permettre aux autres pays de s'en inspirer, a-t-il dit.

Le Dr Joghlaïf avait auparavant donné un aperçu des principaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique, mettant en exergue l'implication de toutes les composantes de la société civile, de la communauté scientifique et des gouvernements dans la mise en oeuvre des objectifs de la Convention.